

Montréal, le 2 mai 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives au temps
froid
Dossier de la Régie : R-4203-2022**

Maître Cardinal,

Le 21 avril 2023, dans le cadre du dossier mentionné en objet, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur), dépose auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) les textes des normes EOP-011-2, IRO-010-4 et TOP-003-5 ainsi que de leur annexe Québec respective, en versions française et anglaise (pièces B-0056 et B-0058) en suivi de la décision d'adoption de ces normes de fiabilité D-2023-040.

La Régie note certains éléments du texte de la norme EOP-011-2 en version française ainsi que de celui de l'annexe Québec de la norme TOP-003-5 dans sa version française, qui nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur.

La Régie transmet donc au Coordonnateur, avec la présente, les textes visés où ces éléments sont surlignés en jaune.

Vous nous obligeriez en nous transmettant, au plus tard le 9 mai 2023 à 12 h, les textes révisés de la norme EOP-011-2 et de l'annexe Québec de la norme TOP-003-5, en version française.

Veuillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl
p.j.